

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Représentés : 5

Absent : 1

Date de convocation : 16 décembre 2022

Date d'affichage : 16 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ André – MAGNIN Carine – GRANGE Guy – RAMBAUD Marie-Pierre - POIROT Marie - GRANGE Christian – RETORNAZ Lénéaïck – GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à RETORNAZ André) – RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – FALCOZ Corine (donne procuration à RETORNAZ Lénéaïck) – MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) – FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à MAGNIN Carine)

Était absent excusé : CLAPPIER Pascal

Madame POIROT Marie est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 22-12-142

Objet : Décision modificative budgétaire N° 1 Parc de stationnement

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Je vous présente la décision budgétaire modificative n°1 sur le budget annexe du parc de stationnement, qui consiste en des virements de crédits afin pourvoir régler une erreur de prévision (de 26.35 €) au compte 66111 intérêts des emprunts.

Cette décision modificative se présente comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-627 : Services bancaires et assimilés	26,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	26,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	26,35 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	26,35 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	26,35 €	26,35 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Cette décision modificative n°1 s'équilibre à :

- 0 € en section de fonctionnement,
- 0 € en section d'investissement,

Ce qui ne modifie pas l'équilibre du budget annexe du parc de stationnement 2022 :

- 181 397.18 € en section de fonctionnement,
- 100 211.018 € en section d'investissement.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 15 décembre 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 15 décembre 2022,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la décision modificative budgétaire n°1 sur le budget annexe du parc de stationnement, telle que présentée ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 22/12/22
Publication : 22/12/22
Valloire, le 22/12/22
Le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX.